



Atelier d'Urbanisme et d'Architecture Céline
Grieu
45 Quai Rambaud - 69002 LYON
04 78 48 76 07



Latitude
86 route du Fiatet - 69210 Sain Bel
04 74 01 21 46



Commune de Saint André sur Vieux-Jonc
Révision du Plan Local d'Urbanisme
Compte-rendu de la réunion n°1
Lancement
Mercredi 23 Novembre 2022

Personnes présentes

Fonction

Mr QUIVET Bernard

Maire

Mr FAVIER Jean Marc

Adjoint

Mme BAUDET Nathalie

Conseillère

Mr MORANO Olivier

Conseiller

Mme MOLARD PARISOT Véronique

Adjointe

Mr BRIDON Bernard

Adjoint

Mr GAILLARDON Jérôme

Conseiller

Mr CHANEL Pierre-Yves

Conseiller

Mme GRACIO Magali

Conseillère

Mr JOLIVET Baptiste

Agence 01

Mme GRIEU Céline

AUA

Réunion de lancement : révision du PLU de la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc

Le bureau d'études rappelle la composition du groupement pour la réalisation de l'étude.

Le bureau Latitude est associé à la démarche afin de réaliser le diagnostic agricole. Amandine Duroux prendra contact avec la commune afin d'organiser la rencontre avec les agriculteurs dont le siège d'exploitation est localisé sur la commune.

Le bureau d'études rappelle alors **les grandes étapes de la procédure** :

- **Le diagnostic** sera organisé en trois réunions : la première abordera « l'activité humaine » (l'évolution démographique, l'habitat et l'activité économique, dont l'agriculture). La seconde sera dédiée au fonctionnement et au paysage urbain. Enfin la dernière menée conjointement avec le BE en charge du volet environnement sera dédiée à la perception du Grand paysage et les caractéristiques des entités paysagères de la commune et à l'environnement.

Il est proposé à l'issue de cette phase et avant d'aborder la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) d'organiser 2 tables rondes en sus de celle nécessaire au diagnostic agricole autour de thématiques précises (Habitat, cadre de vie, patrimoines...), celles-ci restant à définir en fonction des premiers enjeux posés dans le diagnostic. Ces tables rondes peuvent associer des personnes dites « ressources » afin de compléter le diagnostic. La pertinence de ces tables rondes sera examinée à l'issue de la phase 1.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un document simple et concis qui relate les actions que la commune compte mettre en œuvre dans son PLU pour parvenir à ses objectifs. Il est accompagné par **des OAP** (Orientations d'aménagement et de programmation) sectorielles ou thématiques. Les OAP sectorielles permettent de préciser sur un site stratégique les principes d'aménagement à respecter par le pétitionnaire. Les OAP thématiques complémentaires aux OAP sectorielles et au règlement du PLU précisent la qualité des aménagements attendus. Exemples : les constructions bioclimatiques, la qualité des franges urbaines, le traitement des espaces collectifs...

La phase règlementaire (zonage et règlement) va permettre de traduire règlementairement les objectifs inscrits dans le PADD.

Il est alors rappelé **la dernière loi « Climat et résilience »** qui vise la sobriété foncière en divisant par 2 à l'échelle du territoire nationale la consommation foncière sur les espaces agricoles et naturels d'ici 2031 et vise zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

La démarche de concertation proposée pour la révision du PLU est d'organiser 2 réunions publiques à minima.

La première à l'issue de la phase diagnostic pour présenter les enjeux du territoire et le contexte législatif et règlementaire, la seconde pour présenter le PADD et les OAP ainsi que les évolutions liées à la composition du nouveau règlement applicable depuis début 2016.

Concernant les données, Monsieur Jolivet a fait parvenir au bureau d'études un certain nombre de documents. Le Bureau d'études se rapprochera de la commune afin de préciser les attentes quant aux permis de construire déposés les 10 années précédant la révision du PLU. Ces informations sont essentielles pour mesurer la consommation foncière. Cette étude doit être relatée dans le rapport de présentation du futur PLU.

Enfin et pour conclure cette première réunion de lancement, les dates de réunion sont prises pour l'élaboration de la première phase :

- Visite de terrain avec les élus : le 8 Mars à 14 heures
- Diagnostic : l'activité humaine : le 22 Mars 17 heures
- Diagnostic : Le fonctionnement urbain : le 26 Avril 17 heures
- Diagnostic : environnement et grand paysage : date à définir avec le BE environnement.